

Études et Résultats

N° 813 • octobre 2012

L'entrée dans la vie adulte des bacheliers sous l'angle du logement

Le départ du domicile des parents constitue aujourd'hui l'une des principales étapes à franchir en vue de devenir adulte. Les titulaires du baccalauréat sont de moins en moins nombreux à résider chez leurs parents au fil des années qui suivent l'obtention de ce diplôme : 47% habitent chez leurs parents trois ans après, mais sept ans après, ils ne sont plus que 23%.

Si les bacheliers vivent majoritairement dans un logement indépendant dès la quatrième année après le baccalauréat, ceux ayant les revenus les plus faibles et les emplois les moins stables, ainsi que les hommes, mettent plus de temps à y accéder. Les étudiants qui résident dans un logement indépendant trois ans après le baccalauréat bénéficient à 63% d'une allocation logement et à 68% d'une aide de leur famille.

Les trajectoires d'insertion dans la vie adulte sont loin d'être toujours linéaires et l'accès au logement indépendant peut être suivi d'une période de retour chez les parents, notamment pour ceux qui ne sont pas ou plus en couple et ceux qui ne disposent pas de ressources d'un travail régulier.

Romain DESPALINS, Thibaut DE SAINT POL

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Ministère de l'Économie et des Finances

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

L'ENTRÉE dans la vie d'adulte est jalonnée de rites de passage : fin des études, début de la vie professionnelle, indépendance financière, décohabitation familiale et mise en couple. Ces étapes ne sont ni synchrones [Galland, 1996], ni irréversibles, et leur ordre de survenue varie d'un jeune à l'autre. Le départ du domicile des parents, étape importante dans la vie des individus, n'est pas toujours synonyme d'installation dans un logement indépendant, et encore moins d'indépendance résidentielle [Villeneuve-Gokalp, 2000]. L'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) a été réalisée annuellement par l'INSEE auprès de jeunes entrés en 6^e en 1995 à partir de 2005 à la sortie de leur système éducatif (encadré 1). Couplée à l'enquête de suivi des bacheliers dans le supérieur (enquête dite « SUP ») réalisée par le ministère de l'Enseignement supérieur, elle permet d'appréhender et de comprendre les trajectoires d'une génération de bacheliers en termes de logement entre la troisième et la septième année après le baccalauréat.

Un départ progressif et continu des bacheliers du domicile des parents

Trois ans après l'obtention de ce diplôme, près de la moitié des bacheliers (47%) habitent au domicile de leurs parents ou chez un membre de leur famille, tandis que 40% ont emménagé dans un logement indépendant, 11% dans un foyer étudiant ou de jeunes travailleurs et 2% chez leur ami(e) ou les parents de ce dernier. Année après année, la proportion de jeunes qui accèdent à un logement indépendant s'accroît, devenant majoritaire à partir de la quatrième année après le baccalauréat, aux dépens de celle vivant au domicile parental, tandis que la proportion de jeunes vivant en foyer ou chez leur partenaire reste stable (graphique 1).

Le changement de domicile des bacheliers s'accompagne, pour la plupart d'entre eux, d'un changement de ville de résidence, en lien, notamment avec la répartition géographique des formations et des

emplois. Parmi les jeunes qui vivent chez leurs parents trois ans après le baccalauréat, ceux qui quittent le domicile familial entre la troisième et la quatrième année après le baccalauréat emménagent, pour 75% d'entre eux, dans une autre commune, et pour 45% d'entre eux dans un autre département. Ces taux varient peu dans les années qui suivent.

L'influence de la situation professionnelle dans l'accès à un logement indépendant

Un logement indépendant nécessite d'avoir des ressources suffisantes. Sept ans après le baccalauréat, 67% de ceux qui ont les salaires les plus faibles (premier quartile) habitent dans un logement indépendant, contre 80% de ceux qui gagnent le plus (quatrième quartile) [tableau 1].

La stabilité de l'emploi joue un rôle analogue : les titulaires d'un CDD sont proportionnellement moins nombreux à vivre dans un logement indépendant. Ceux au chômage y accèdent encore moins. À l'inverse, les titulaires d'un CDI sont pratiquement un sur deux (48%) à habiter un logement indépendant trois ans après leur obtention du baccalauréat, contre 39% des étudiants et 34% des chômeurs. Sept ans après le baccalauréat, 78% des titulaires d'un CDI vivent dans un logement indépendant. Les étudiants sont moins nombreux que les jeunes en CDD ou en CDI à habiter dans un logement indépendant, mais plus nombreux que ceux au chômage. Sept ans après le baccalauréat, 62% des étudiants habitent dans un logement indépendant contre 55% de ceux au chômage.

Les hommes accèdent moins rapidement à un logement indépendant

La situation professionnelle et la condition financière des bacheliers ne sont pas les seuls déterminants de l'accès au logement indépendant. Les femmes quittent le domicile de leurs parents plus tôt que les hommes : 75% contre 67% des hommes sept ans après le baccalauréat (tableau 1).

L'autonomie résidentielle est souvent associée aux autres étapes d'émancipation. La mise en couple s'accompagne

■ ENCADRÉ 1

L'enquête Entrée dans la vie adulte

L'enquête *Entrée dans la vie adulte* (EVA) est réalisée par l'INSEE depuis 2005 et prend la suite du panel d'élèves entrés en 6^e ou en SES-SEGPA à la rentrée scolaire 1995 suivi par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, puis la Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur. Ce panel comporte 17 830 jeunes dont le parcours scolaire au collège et au lycée a pu être observé tous les ans jusqu'à l'année scolaire 2005-2006. À partir de 2002-2003, les bacheliers ayant poursuivi leurs études ont été suivis par l'équipe DEPP alors en charge du supérieur à travers l'enquête Enseignement supérieur (SUP). Depuis 2005, l'INSEE prolonge le suivi et continue l'enquête sur les jeunes de ce panel qui ont terminé leurs études (et qui ne sont donc plus suivis par la DEPP) sur leur entrée dans la vie adulte.

Les questions de l'enquête portent principalement sur les études suivies, le niveau atteint, le motif de départ du système éducatif, la situation professionnelle et les conditions de vie (ressources, vie sociale, difficultés rencontrées...) des jeunes sortis du système scolaire. Certains jeunes du panel qui n'étaient plus en études n'ont pas pu être tous retrouvés en 2005 lors de la première interrogation de l'INSEE, notamment les primo-sortants du système secondaire qui ont quitté l'école sans obtenir le diplôme qu'ils préparaient. Pour limiter le biais d'attrition dans les résultats, la présente étude se focalise sur le champ des bacheliers des séries générale, technologique et professionnelle du panel, à partir de

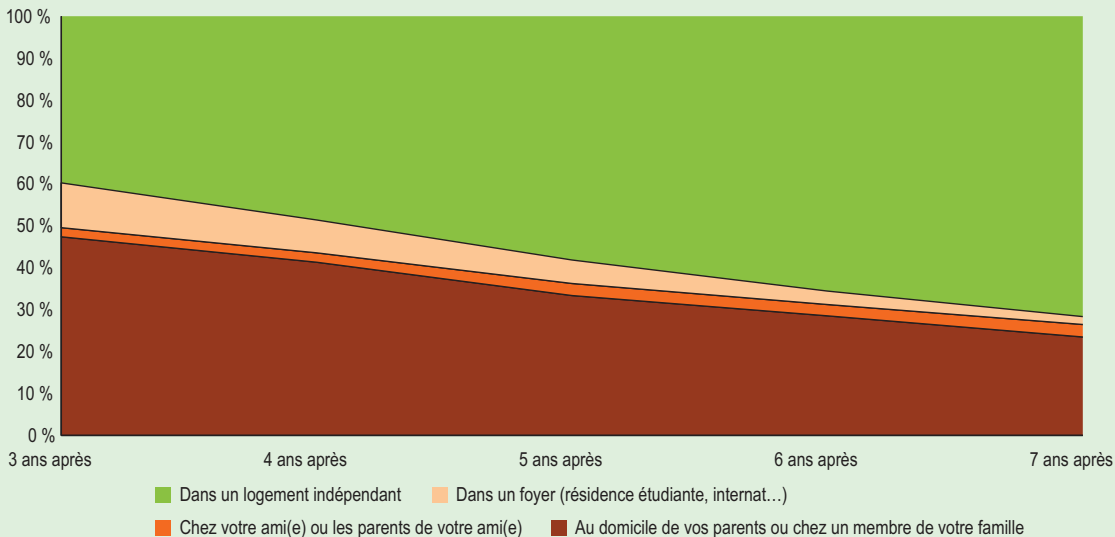
la troisième année après le baccalauréat. En effet, l'absence de certaines questions ou modalités dans les premières interrogations dans le supérieur empêche de travailler avec fiabilité sur les deux premières années après le baccalauréat.

Au total, 10 227 bacheliers ont été interrogés dans le cadre de l'enquête EVA. Sur la base des informations relatives à leur parcours, disponibles à l'heure actuelle jusqu'en 2010-2011 (la collecte des données est prévue jusqu'en mars 2012), l'étude des changements de résidence de ces jeunes bacheliers est menée en lien avec leur trajectoire scolaire, professionnelle et personnelle depuis l'obtention du baccalauréat. Ces informations proviennent ainsi soit de l'enquête SUP, soit de l'enquête EVA selon l'orientation de jeunes entre poursuite d'études ou entrée dans la vie active. Un poids individuel a été calculé et utilisé chaque année, pour qu'à chacun de ces moments, les résultats soient extrapolables à l'ensemble des bacheliers de cette génération.

Dans cette étude, on s'intéresse non pas tant à l'autonomie financière des jeunes qu'à l'étape décisive représentée par le fait de vivre dans un autre logement que celui de ses parents (foyer, domicile du conjoint ou de ses parents, logement indépendant). On entend par habitation dans un logement indépendant l'occupation d'un logement (appartement ou maison) appartenant au bachelier ou à sa famille, à son employeur ou tout autre particulier, qu'il soit loué ou occupé à titre gratuit.

■ GRAPHIQUE 1

Lieu d'habitation après le baccalauréat des jeunes entrés en 6^e en 1995



Lecture • Trois ans après l'obtention du baccalauréat, 47 % des bacheliers entrés en 6^e ou sections d'éducation spécialisée-sections d'enseignement général et professionnel adapté (SES-SEGPA) en 1995 habitent chez leurs parents. Sept ans après le baccalauréat, ils sont 23 %.

Champ • Bacheliers entrés en 6^e ou SES-SEGPA en 1995.

Sources • Enquêtes Entrée dans la vie adulte (EVA), INSEE et Suivi des bacheliers dans le supérieur (SUP), DEPP-SIES.

souvent de l'emménagement dans un logement indépendant. Les bacheliers vivant en couple résident deux fois plus souvent dans un logement indépendant que les autres les troisième et quatrième années après le baccalauréat. L'écart s'amenuise progressivement,

mais reste pratiquement de l'ordre de 35 points sept ans après le baccalauréat (90% contre 55%).

Les bacheliers qui ont le permis de conduire automobile et qui sont potentiellement plus autonomes dans leurs déplacements sont aussi

plus nombreux que les autres à vivre dans un logement indépendant. C'est vrai tout aussi bien trois ans après le bac (41% contre 35%) que sept ans après (73% contre 58%). Le permis de conduire donne aux jeunes – lorsqu'ils sont détenteurs

■ TABLEAU 1

Accès à un logement indépendant suivant les caractéristiques des jeunes après le baccalauréat

En %

	3 ans après	4 ans après	5 ans après	6 ans après	7 ans après
Salaire mensuel net en euros					
0-1047 €	42,2	50,0	61,1	61,8	67,4
1047-1300 €	51,9	58,5	65,2	70,0	75,5
1300-1565 €	48,4	57,2	65,7	69,9	78,5
Plus de 1565 €	41,8	62,8	67,0	76,5	79,8
Statut					
En études	39,1	42,3	57,0	58,7	62,0
CDI	47,8	55,4	66,2	72,8	78,4
CDD	44,4	52,1	56,7	63,1	72,0
Chômage	33,8	46,1	51,3	55,9	54,9
Autre ou inconnu	30,2	35,7	51,0	64,5	73,7
Sexe					
Homme	34,9	43,8	53,5	61,7	67,1
Femme	44,0	52,8	62,2	68,9	75,4
Vie en couple					
Oui	78,4	82,5	86,3	88,4	89,8
Non	32,4	38,3	45,0	50,1	54,7
Permis de conduire automobile					
Oui	40,7	49,6	59,1	66,6	73,3
Non	35,0	42,3	49,5	56,7	57,8
Nombre de frères et sœurs					
0	41,8	44,7	54,2	59,5	67,9
1	39,7	50,0	59,5	67,1	72,8
2	41,4	50,4	61,1	67,6	73,9
3 ou plus	36,9	46,7	53,4	62,4	68,0

Lecture • Trois ans après l'obtention du baccalauréat, 35% des hommes habitent dans un logement indépendant contre 44% des femmes. Sept ans après le baccalauréat, ils sont 67%, contre 75% pour les femmes.

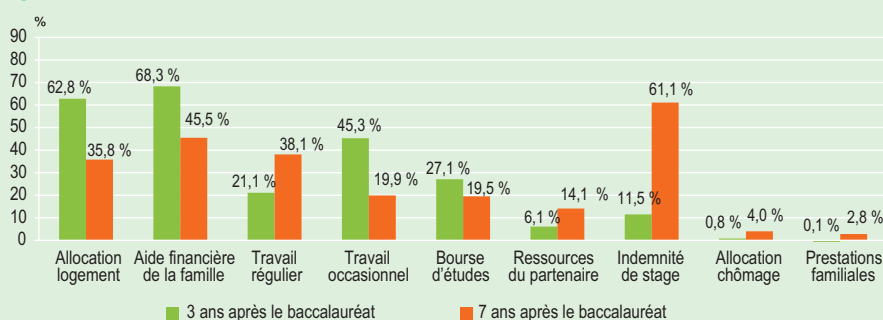
Champ • Bacheliers entrés en 6^e ou SES-SEGPA en 1995.

Sources • Enquêtes Entrée dans la vie adulte (EVA), INSEE, Suivi des bacheliers dans le supérieur (SUP), DEPP-SIES et Suivi du Panel 1995 dans l'enseignement secondaire, DEPP.

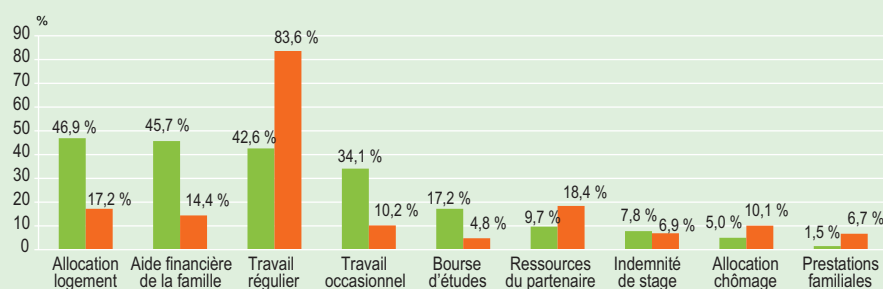
■ GRAPHIQUE 2

Type de ressources des étudiants et bacheliers en logement indépendant

a) Les étudiants



b) L'ensemble des bacheliers



Lecture • Trois ans après l'obtention du baccalauréat, 63% des étudiants qui habitent dans un logement indépendant perçoivent une allocation logement. Sept ans après le baccalauréat, ils sont 36% à recevoir cette allocation, et 38% tirent au moins une partie de leurs ressources d'un travail régulier.

Champ • Bacheliers et étudiants entrés en 6^e ou SES-SEGPA en 1995.

Sources • Enquêtes Entrée dans la vie adulte (EVA), INSEE et Suivi des bacheliers dans le supérieur (SUP), DEPP-SIES.

d'un véhicule – la possibilité de ne dépendre ni de leurs proches, ni de transports en commun pour se déplacer et constitue un atout dans l'insertion professionnelle et l'obtention d'un contrat de travail qui favorise l'accès à un logement indépendant.

La famille joue aussi un rôle dans l'accès au logement indépendant des jeunes. Le moment de survenue de l'autonomie résidentielle pour les bacheliers est influencé par la situation et la taille de la famille. Les bacheliers issus des familles les plus nombreuses (au moins trois frères ou sœurs) sont proportionnellement moins nombreux que ceux qui ont un ou deux frères ou sœurs à avoir accès au logement indépendant. Ils sont 37% trois ans et 68% sept ans après le baccalauréat à y avoir accès. À partir de la quatrième année après le baccalauréat, les bacheliers enfants uniques sont, en revanche, moins nombreux que ceux issus de familles de deux ou trois enfants à vivre dans un logement indépendant, ce qui pourrait traduire chez eux une plus grande difficulté à acquérir leur indépendance.

Les étudiants, principaux bénéficiaires des aides au logement et des aides de leur famille

Trois années après le baccalauréat, les principales ressources des étudiants qui habitent dans un logement indépendant sont les allocations logement et les aides de leur famille : 63% des étudiants qui ont emménagé dans une résidence indépendante bénéficient d'une allocation logement, 68% d'une aide de la famille, et 43% bénéficient des deux (graphique 2). L'allocation logement peut prendre différentes formes (aide personnalisée au logement [APL], allocation de logement social [ALS]...), et ces montants peuvent varier suivant les conditions de logement et les revenus des jeunes (encadré 2). Si l'on considère l'ensemble des jeunes (étudiants, actifs et chômeurs) qui vivent dans un logement indépendant trois ans après le baccalauréat, 47% bénéficient d'une allocation logement et 46% d'une aide de la famille. Les étudiants, moins nombreux à bénéficier des ressources

d'un travail régulier, reçoivent ainsi plus souvent des allocations logement (63 % contre 47 % des jeunes en général) et des aides de leur famille (68 % contre 46 %) pour accéder à un logement indépendant que l'ensemble des jeunes trois ans après le baccalauréat. Les aides régulières de la famille peuvent être de nature différente [Robert-Bobée, 2002] : participation aux frais de logement par la mise à disposition gratuite d'un logement ou le paiement d'une partie ou de la totalité du loyer, prise en charge partielle ou complète des frais de repas ou versement monétaire.

Un retour chez les parents pour un bachelier sur cinq

L'installation dans un logement indépendant n'est pas toujours définitive : les bacheliers peuvent en effet connaître des retours transitoires dans leur famille. Un bachelier sur cinq retourne vivre au moins une fois chez ses parents entre la troisième et la septième année suivant le baccalauréat, après avoir habité chez leur partenaire, dans un foyer ou dans un logement indépendant.

Des trajectoires erratiques et complexes

Les trajectoires des jeunes peuvent être beaucoup plus complexes qu'un simple aller-retour. Les diverses possibilités qui se présentent aux jeunes (installation dans un foyer, emménagement chez son conjoint ou retour au domicile parental), en lien avec leur situation vis-à-vis de l'emploi, génèrent une multiplicité de parcours possibles. Afin de saisir plus finement les parcours individuels et les associations avec l'évolution de facteurs socio-éco-démographiques, un modèle multi-états, également appelé modèle de Markov, a été mis en œuvre (encadré 3). Ce modèle permet d'estimer à chaque moment la probabilité de passer d'un type de logement (chez ses parents, chez son ou sa partenaire, dans un foyer ou dans un logement indépendant) à un autre, et de rechercher à quoi ces changements peuvent être liés.

Sans surprise, la probabilité pour les bacheliers de rester au domicile des parents d'une année sur l'autre

diminue avec le temps : entre la troisième et la quatrième année après le baccalauréat, cette probabilité est de 0,37, alors qu'elle passe à 0,25 entre la sixième et la septième année. Au contraire, les chances de quitter le domicile parental pour s'installer dans un logement indépendant s'accroissent entre la troisième et la quatrième année post-bac (0,56) et la sixième et septième année (0,68).

Le départ d'un logement indépendant pour un autre type de logement reste toutefois possible entre la sixième et la septième année après le baccalauréat. Si les bacheliers qui vivent dans un logement indépendant trois ans après le baccalauréat ont 77 % de chances d'y rester l'année qui suit, ils n'ont que 72 % de chances d'y rester entre la sixième et la septième année post-bac, contre

■ ENCADRÉ 2

Les principales aides au logement pour les jeunes

Les aides de la CAF

La Caisse d'allocations familiales (CAF), représentant local de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), agit au niveau départemental en versant aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social. Elle prévoit un certain nombre d'aides ou d'allocations dont peuvent bénéficier les jeunes pour faciliter leur accès au logement.

- **L'aide personnalisée au logement (APL)** s'adresse aux locataires d'un logement dit conventionné, pour lequel le propriétaire a signé un accord avec l'État qui l'engage à louer son logement sous certaines conditions. Pour en bénéficier, les demandeurs doivent être ressortissants français ou étudiants de l'espace économique européen, titulaires de leur bail, sans parenté avec le propriétaire du logement, et aux ressources inférieures à un montant défini par la CAF.
- **L'allocation de logement familiale (ALF)** est destinée à ceux qui ont des personnes à charge ou aux jeunes ménages mariés depuis moins de cinq ans. Elle est attribuée selon la nature du logement et le montant du loyer.
- **L'allocation de logement à caractère social (ALS)** est versée aux personnes physiques ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF, sous réserve qu'elles paient un minimum de loyer compte tenu de leurs ressources, et que le logement réponde aux normes de confort et de superficie. Son montant connaît des variations suivant les ressources, le lieu de résidence et l'âge du bénéficiaire.

Les jeunes qui obtiennent une de ces aides aux logements ne sont plus considérés comme étant à la charge des parents pour l'ouverture de droits aux prestations familiales.

Les aides à l'accès au logement

- Le **Loca-pass** est une aide aux étudiants accordée par des organismes Action Logement (ex-1 % logement) et destinée à faciliter leur entrée au logement par un apport d'une garantie extérieure, annexée au bail. Cette aide, qui s'adresse notamment aux étudiants boursiers, leur permet de bénéficier d'une avance sans intérêt sur le dépôt de garantie (caution) et/ou d'une garantie (caution solidaire). Elle peut couvrir jusqu'à dix-huit mois de loyers et de charges en cas d'impayés. L'avance doit être remboursée progressivement, avec un différé de trois mois, et peut s'échelonner sur trois ans au maximum.
- La **garantie universelle des risques locatifs (GRL)** est un dispositif qui dispense le locataire de caution, et facilite l'accès à un logement choisi, même si la personne ne présente pas tous les critères de solvabilité.
- Le **fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** est une aide financière réservée aux jeunes de 18 à 25 ans pour soutenir la réalisation d'un projet professionnel comme accéder ou garder un logement. Les demandes sont instruites par un référent social, une mission locale, une permanence d'accueil d'information et d'orientation.

Les autres dispositifs d'aide

- Les **bourses étudiantes** du CROUS sont attribuées aux étudiants de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire qui suivent une formation habilitée à recevoir des boursiers. Le montant est calculé en fonction du revenu fiscal, du nombre d'enfants à charge fiscale pour les parents, de la poursuite ou non de ces derniers dans l'enseignement supérieur et de l'éloignement du lieu d'études.
- L'**aide Mobil-Jeune** est une aide à l'accès au logement meublé des jeunes prenant un emploi nécessitant une mobilité. En bénéficiant les jeunes de moins de 30 ans qui, suite à une embauche, sont contraints d'occuper un logement meublé temporairement, pendant la période nécessaire à la recherche d'une solution stable d'occupation d'une résidence principale autonome.

21% de retourner chez leurs parents, ce qui illustre l'idée de trajectoires «yo-yo» [Loncle, Muniglia, 2010] ou erratiques avant l'accès définitif à une autonomie, voire à une indépendance résidentielle. La situation des bacheliers sur le marché du travail, les aides qu'ils perçoivent ou leurs revenus ainsi que leur situation personnelle peuvent en effet expliquer et avoir une influence directe sur leurs trajectoires.

Un retour au domicile parental plus probable pour les célibataires et les chômeurs

Les trajectoires empruntées par les bacheliers peuvent trouver des explications, ou au moins des associations, avec des éléments de leur situation personnelle et professionnelle. Les intensités ou risques de passage d'un type de logement à un autre peuvent varier dans le temps suivant d'autres facteurs qui évoluent eux aussi [Jackson, 2011]. La recherche d'explications des changements de condition de logement a été opérée sur les transitions les plus fréquentes (graphique 3). Le modèle

de Markov implémenté a intégré des variables sociodémographiques (genre, détention du permis de conduire automobile, taille de la fratrie...) et économiques (ressources tirées d'un travail régulier, bourses, statut des bacheliers).

Si des ressources sont nécessaires pour vivre dans un logement indépendant, ces ressources doivent être régulières. L'obtention de ressources tirées d'un travail régulier favorise le départ de chez les parents pour vivre dans un nouveau logement en augmentant les chances de 1,4 fois par rapport à ceux qui ne bénéficient pas de ces ressources. Sans ressources régulières, les bacheliers ont 2,4 fois plus de chances (1/0,422) de partir du domicile de leurs parents pour s'installer dans un foyer étudiant ou un foyer de jeunes travailleurs (tableau 2).

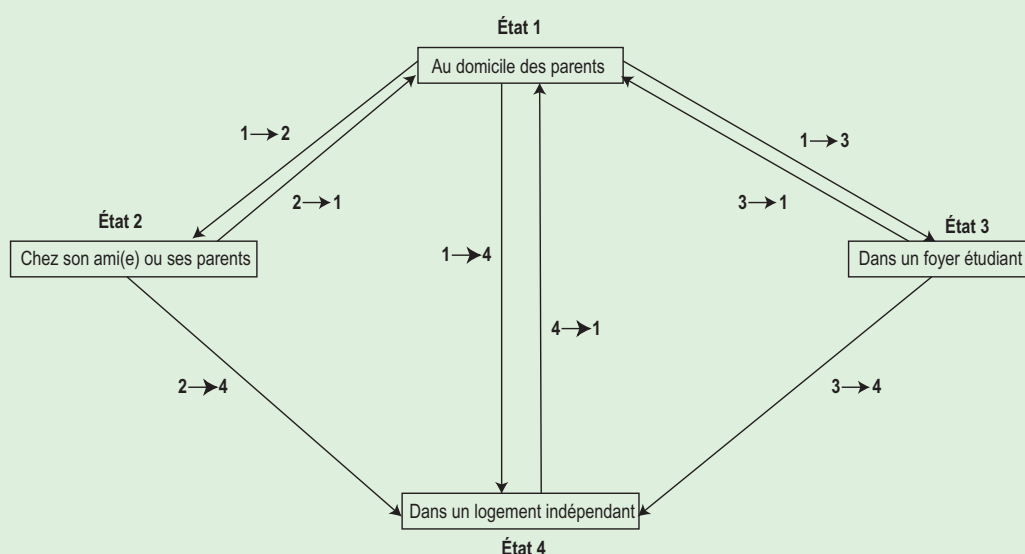
Pour conserver l'autonomie résidentielle, les bacheliers ont besoin de rentrées d'argent régulières, c'est-à-dire de leur indépendance financière. Les bacheliers du panel constitué en 1995, qui ont emménagé dans un logement indépendant,

ont 1,7 fois plus de chances de connaître un retour dans leur famille quand ils ne tirent pas leurs ressources d'un travail régulier. Le fait d'être en études n'a cependant aucun effet significatif par rapport au fait d'être en emploi en CDD, le retour au domicile des parents après un logement indépendant étant en revanche moins fréquent pour les titulaires d'un CDI.

La stabilité de l'emploi n'est pas la seule condition à la stabilité résidentielle. La vie en couple favorise le départ du domicile des parents, mais sa fin à la suite d'une rupture ou son absence augmente les chances des bacheliers de retourner vivre auprès de leur famille. Les personnes qui vivent en couple ont 3,2 fois plus de chances de partir vivre chez leur partenaire que les autres. Les personnes qui ne vivent pas ou plus avec leur partenaire ont 2,8 fois plus de chances de quitter un logement indépendant pour retourner vivre chez leurs parents. Le retour chez les parents est également plus fréquent pour les hommes que pour les femmes. ■

■ GRAPHIQUE 3

Les changements de situation étudiés



Lecture • On considère que les bacheliers peuvent se trouver à un moment donné dans quatre états différents, correspondant aux types de résidence : le domicile des parents (1), le domicile du partenaire ou de la famille du partenaire (2), le foyer étudiant ou de jeunes professionnels (3), et le logement indépendant (4). Toutes les transitions permettant de passer d'un état à l'autre sont étudiées, à l'exception des passages de 2 à 3, 3 à 2, 4 à 2 et 4 à 3 pour lesquels les effectifs sont trop peu nombreux.

Champ • Bacheliers entrés en 6^e ou SES-SEGPA en 1995. Transitions entre la troisième et la septième année après le baccalauréat.

Sources • Enquêtes Entrée dans la vie adulte (EVA), INSEE et Suivi des bacheliers dans le supérieur (SUP), DEPP-SIES.

■ TABLEAU 2

Effets de variables socio-éco-démographiques sur les transitions entre logements des bacheliers – Ratios d'intensité pour chaque covariable

	1 2	1 3	1 4	2 1	2 4	3 1	3 4	4 1
Sexe								
Homme	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Femme	1,60 *	ns	ns	ns	ns	ns	ns	0,80 ***
Statut								
En études	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
CDI	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	0,90 **
CDD	1,06 *	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Chômage	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	1,09 ***
Autre ou inconnu	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Permis de conduire								
Oui	ns	ns	1,62 ***	ns	ns	ns	ns	ns
Non	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Vie en couple								
Oui	3,22 ***	ns	ns	ns	ns	ns	ns	0,36 ***
Non	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Ressources tirées d'un travail régulier								
Oui	ns	0,42 ***	1,39 ***	ns	ns	ns	ns	0,59 ***
Non	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Ressources tirées d'un travail occasionnel								
Oui	ns	ns	0,76 **	ns	ns	ns	ns	1,28 ***
Non	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Aide financière de la famille								
Oui	ns	1,96 ***	ns	ns	0,57 **	ns	ns	1,81 ***
Non	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Bourse d'études								
Oui	ns	ns	ns	ns	ns	ns	0,73 *	1,32 *
Non	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Nombre de frères et sœurs								
0	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf	réf
1	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
2	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
3 ou plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10% ; ns : non significatif.

Lecture • Les jeunes bacheliers qui tirent des ressources d'un travail régulier ont 1,4 fois plus de chances que les jeunes bacheliers qui n'ont pas cette source de revenu d'habiter dans un logement indépendant entre la troisième et la septième année après le baccalauréat. Une fois dans un logement indépendant, ces premiers ont 1,7 fois moins de chances (1/0,59) de retourner chez leurs parents que les bacheliers n'ayant pas de ressources provenant d'un travail régulier.

Champ • Bacheliers entrés en 6^e ou SES-SEGPA en 1995. Transitions entre la troisième et la septième année après le baccalauréat.

Sources • Enquêtes Entrée dans la vie adulte (EVA), INSEE, Suivi des bacheliers dans le supérieur (SUP), DEPP-SIES et Suivi du Panel 1995 dans l'enseignement secondaire, DEPP.

■ ENCADRÉ 3

Modèle multi-états ou modèle de Markov

Un modèle multi-états, encore appelé modèle de Markov, représente l'état occupé par un individu au cours du temps. L'état correspond ici au logement dans lequel vit le bachelier : chez ses parents, chez son ami(e) ou les parents de son ami(e), dans un foyer ou dans un logement indépendant. L'espace des états est un ensemble discret (dénombrable). Le modèle statistique proposé spécifie quelles sont les transitions (i.e. les changements d'états) possibles et, parmi celles-ci, quelles sont les intensités de passage entre états au moyen de probabilités de transition et fonctions de risque (ou hasard) instantané.

Construire un modèle multi-états revient à étudier la famille de variables aléatoires $\{X(t) : t > 0\}$ où les valeurs prises par $X(t)$ sont les entiers codant pour les différents états possibles. On analyse les probabilités pour tout entier k et pour toute suite d'instants ordonnés notés : $t_1 < t_2 < \dots < t_k < t_{k+1}$: $P[X(t_{k+1}) = j \mid X(t_1), \dots, X(t_k)]$. L'hypothèse de Markov est que le passé est entièrement résumé par la connaissance de l'état présent. De là en découle $P[X(t_{k+1}) = j \mid X(t_1), \dots, X(t_k)] = P[X(t_{k+1}) = j \mid X(t_k)]$.

On s'intéresse à la probabilité de transition de l'état i (à l'instant s) à l'état j (à l'instant t , avec $s \leq t$), notée $P_{ij}(s, t)$: $P_{ij}(s, t) = P[X(t) = j \mid X(s) = i]$. On s'intéresse également à la fonction de risque instantané de la transition du processus X de l'état i vers l'état j , qu'on appelle intensité de transition de l'état i vers l'état j : $\alpha_{ij}(t) = \lim_{h \rightarrow 0} (1/h) P[X(t+h) = j \mid X(t) = i]$. Le modèle de Markov est dit homogène si les fonctions de risque instantané des différentes transitions sont constantes ($\alpha_{ij}(t) = \alpha_{ij}$) et les temps de séjour suivent une loi exponentielle (sans mémoire). Le modèle de Markov est dit non homogène si les taux de risque instantané dépendent du temps t . Ce dernier modèle est adapté au cas où un événement donné a une importance particulière dans l'histoire de l'individu.

Les taux de risque instantané (ou les intensités de transition) peuvent ainsi dépendre du temps, mais aussi d'un ensemble de variables explicatives $Z(t)$: $\alpha_{ij}(t \mid Z(t)) = \alpha_{ij,0} \exp[\beta_{ij}^t Z(t)]$ où $\alpha_{ij,0}$ est l'intensité de transition constante de base, et β_{ij}^t le vecteur de coefficients de régression associé au vecteur de variables explicatives observées. Une estimation de $\alpha_{ij,0}$ et de β_{ij} est obtenue par maximisation de vraisemblance. Pour chaque transition, $\exp(\beta_{ij})$ exprime le rapport de risque associé à chaque variable explicative. Les intervalles de confiance à 90 %, 95 % et 99 % de chaque rapport de risque sont obtenus par une technique de bootstrap qui permet de calculer plusieurs estimations de ce rapport de risque à partir de plusieurs échantillons obtenus par un tirage aléatoire avec remise dans la base de données.

■ Pour en savoir plus

- Galland O., 1996, « L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques », *Sociologie et sociétés*, volume 28, n° 1, pp. 37-46.
- Jackson C., 2011, « Multi-State Models for Panel Data: The msm Package for R », *Journal of Statistical Software*, volume 38, n° 8, janvier.
- Loncle P., Muniglia V., 2010, « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique », *Politiques sociales et familiales*, n° 102, décembre.
- Robert-Bobée I., 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première*, n° 826, février.
- Villeneuve-Gokalp C., 2000, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et statistique*, n° 337-338.